

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25/05/2021

DELIBERATION
n° CA-2021 - 45

relative à la création du Service Inter Etablissement service de Gestion et d'Exploitation et de son rattachement à l'UFTMIP

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2, L712-3 et L714-2,

Vu le décret n° 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié,

Vu la délibération n°2021-034 du Conseil d'administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées du 9 avril 2021,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le Conseil d'Administration de l'Université Toulouse Capitole approuve le principe de la création du Service Inter Etablissements Service de Gestion et d'Exploitation en vertu de l'article L714-2 du code de l'éducation et son rattachement à l'UFTMIP à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK